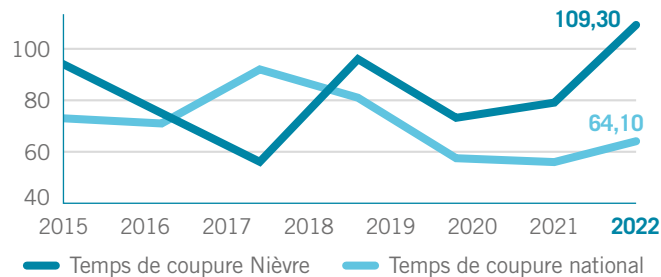


BILAN 2022 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Autorité concédante, le SIEEEN s'assure qu'Enedis respecte le cahier des charges de la concession. Il effectue ainsi divers contrôles : bonne exécution des investissements sur les réseaux, qualité de la fourniture d'énergie, comptabilité et dossiers de construction du concessionnaire, respect des droits des usagers, entre autres. Il co-construit le programme d'investissements, veille à la bonne gestion comptable et technique du patrimoine de la concession, garantit l'équité d'accès à l'énergie sur l'ensemble du territoire et assure un service public de qualité.

Évolution des temps de coupures moyens par habitant toutes causes confondues, en minutes



CHIFFRES-CLÉS

11 279 km
de réseaux basse
et moyenne
tensions (HTA-BT)

CONCESSION
ÉLECTRICITÉ

151 346
abonnés

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

Le SIEEEN est très attentif à l'évolution du compte d'affectation spéciale FACé (CAS-FACÉ). Son président fait d'ailleurs partie du comité restreint du FACé et veille à la bonne transmission des informations à la commission. Il reste vigilant sur l'attitude des

représentants d'Enedis qui tendent à remettre en question, de façon unilatérale, la maîtrise d'ouvrage des syndicats. Le SIEEEN a, aujourd'hui, le sentiment que l'État veut revenir sur les taux de financement de certains programmes. Or, il est essentiel d'éviter toute modulation qui remettrait en cause le principe de la péréquation. La réduction des subventions inquiète le SIEEEN et risque de freiner le développement, la modernisation et la sécurisation des réseaux de distribution d'électricité de différents territoires. L'État prélève, en effet, 17 M€ par an de l'enveloppe des 377 M€ attribués aux programmes pour rembourser une dette due à un oubli de provision du FACé.

La Nièvre a bénéficié, toutefois, de dotations spéciales dans le cadre du Plan de relance, qui seront investies dans la densification du réseau de bornes de charge pour véhicules électriques et la modernisation de l'éclairage public.

Dotations financières 2022 contribuant à la maîtrise d'œuvre

FACé AB (Programme Renforcement)	662 000 €
FACé C	328 000 €
FACé S	738 000 €
FACé DUP-THT	672 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	408 618 €
TOTAL	3 058 618 €

Évolution des consommations et des réseaux 2019-2022

CONSOMMATIONS en MWh	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés de la concession	149 515	151 431	151 783	151 346
TOTAL CONSOMMATIONS en MWh	1 243 695	1 144 009	1 248 193	1 161 270

LONGUEURS RÉSEAU HTA en km	2019	2020	2021	2022
Aérien	4 007 63 %	4 040 63 %	4 026 63 %	4 024 63 %
Souterrain	2 309 37 %	2 332 37 %	2 354 37 %	2 369 37 %
TOTAL	6 316	6 372	6 380	6 393

LONGUEURS RÉSEAU BT en km	2019	2020	2021	2022
Aérien	2 806 58 %	2 774 57 %	2 743 56 %	2 717 56 %
Souterrain	2 015 42 %	2 068 43 %	2 123 44 %	2 169 44 %
TOTAL	4 821	4 842	4 866	4 886

LONGUEURS RÉSEAU HTA-BT en km	2019	2020	2021	2022
Aérien	6 814 61 %	6 814 61 %	6 769 60 %	6 741 60 %
Souterrain	4 324 39 %	4 400 39 %	4 477 40 %	4 538 40 %
TOTAL	11 138	11 214	11 246	11 279
Postes de transformations HTA-BT	6 421	6 436	6 455	6 466





RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

En application depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi NOME du 7 décembre 2010 a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées.

Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités, à savoir 8,5 % pour les communes et 4,25 % pour le Département, soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : **0,78 € x 8,50 = 6,545 €/MWh.**
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : **0,26 € x 8,50 = 2,21 €/MWh.**
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 496 553 € au titre de l'année 2022 (4 347 759 € en 2021). Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 1 026 231 € (883 225 € en 2021).

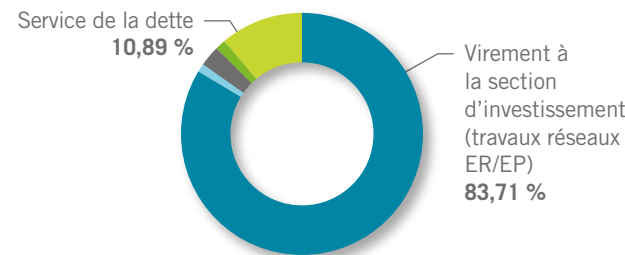
Évolution annuelle de la taxe syndicale 2018-2022

ANNÉES	MONTANTS en €
2022	4 496 553
2021	4 347 759
2020	4 137 241
2019	4 203 115
2018	4 562 450



UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS

DÉSIGNATIONS	MONTANTS	%	En €
● Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 764 022	83,71	83,71
● Subventions versées Espaces Info-Énergie	50 923	1,13	1,13
● Subventions versées - Appel à projets rénovation énergétique	126 936	2,82	2,82
● Subventions versées - Cocon 58	64 905	1,44	1,44
● Service de la dette	489 768	10,89	10,89
TOTAL	4 496 553	100,00	100,00



BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

Le SIEEEN mène des opérations de renforcement, d'extension, de dissimulation et de sécurisation pour garantir la qualité des réseaux d'électricité hivernais.

Renforcements de réseaux

28 opérations ont été commandées, en 2022, pour un montant de 1 980 200 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 12 renforcements programmés.
- 16 renforcements en urgence coup par coup.
- 81 dossiers étaient en instance.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB, soit 662 000 €.

Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2022, 52 opérations ont été commandées pour un montant de 1 670 359 €. 21 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

Le SIEEEN a passé commande de 15 opérations pour un montant de 710 600 €, en 2022. 41 dossiers étaient en attente de financement ; ils représentent 3 années de programmation de travaux.

En décembre 2021, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 17/01/2022. Le SIEEEN utilise plusieurs fonds pour financer ces travaux :

- FACé C : 328 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 710 600 €.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 46 opérations, en 2022, pour un montant de 2 057 361 €. 130 dossiers étaient encore à traiter.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 738 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT et par le SIEEEN à 60 % pour un montant total de 1 774 477 € de travaux.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2022, 130 dossiers liés aux détections de sites étaient encore à traiter.

Sécurisation des bouclages HTA

Depuis 2019, sur demande des collectivités, le SIEEEN assure la sécurisation des bouclages HTA pour des lignes au sein des lotissements. Le Syndicat se charge, dans ce cadre, des travaux d'enfouissement ou de déplacement des ouvrages HTA afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir les coupures. L'opération réalisée et entièrement financée par le SIEEEN sur la commune de Saint-Benin-d'Azy (133 000 € TTC) sera mise en service en janvier 2023.

Enfouissement des réseaux de télécommunication

Sur 20 opérations prévues en 2022, seules 8 ont été mises en service pour un montant de 405 690 € TTC. Le retard pris dans la réalisation des chantiers est dû à un arrêt de l'activité de l'entreprise de 4 mois. Les délais plus longs de fourniture de matériaux et d'équipements, liés à la situation de crise qui perdurait, ont impacté également la programmation des opérations.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise à Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, Orange fournit les esquisses et travaux et refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.

Le Syndicat constate depuis plusieurs années des abus de l'opérateur, qui essaie de faire financer le développement des réseaux par la commune. Ces dérives doivent être corrigées, régulièrement, par le service Électricité, dans les études délivrées par Orange.



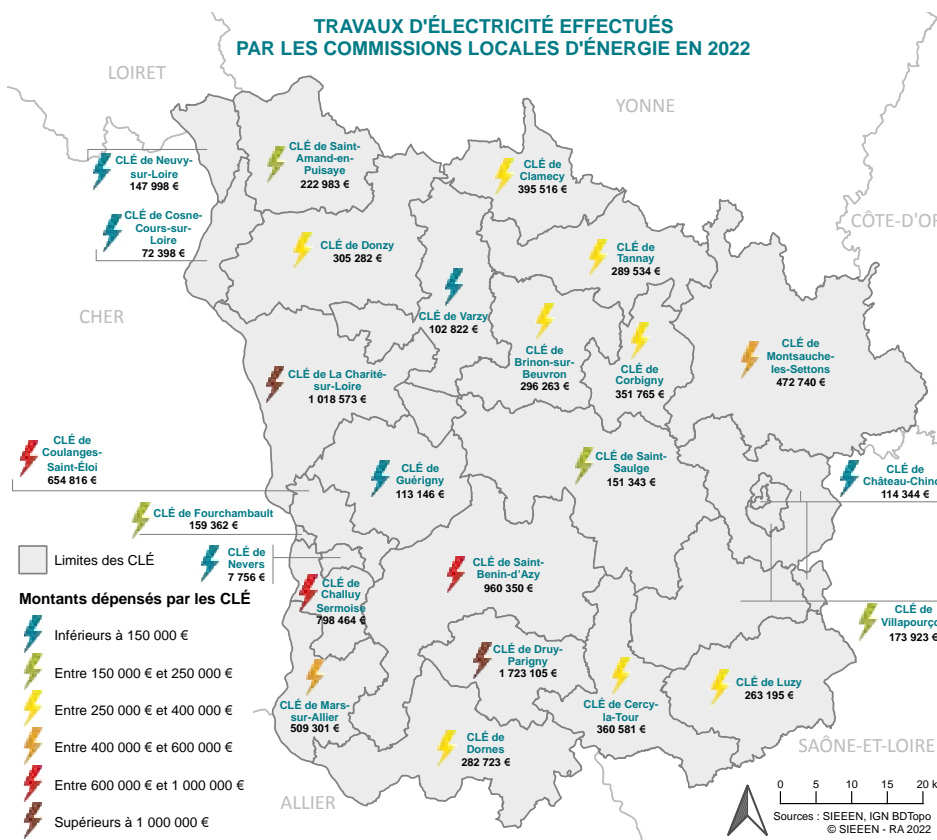
CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX, GÉO DÉTECTION ET DT-DICT

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200^e au 500^e sur la base des plans de récolement des travaux. Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A

(réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

Par ailleurs, pour pouvoir déployer rapidement le réseau d'éclairage public sous tension 24h/24, le Syndicat doit poursuivre la géo détection des réseaux pour une utilisation et une mise à jour optimisée de GéoSIEEEN afin d'être en conformité avec la réglementation. Les 6 dossiers de géo détection traités, en 2022, ont représenté un montant de 20 788 €.



CHIFFRES-CLÉS

CARTO 200

135
dossiers réalisés
(22 980 €)

GÉO DÉTECTION

6
dossiers réalisés
(20 788 €)



MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

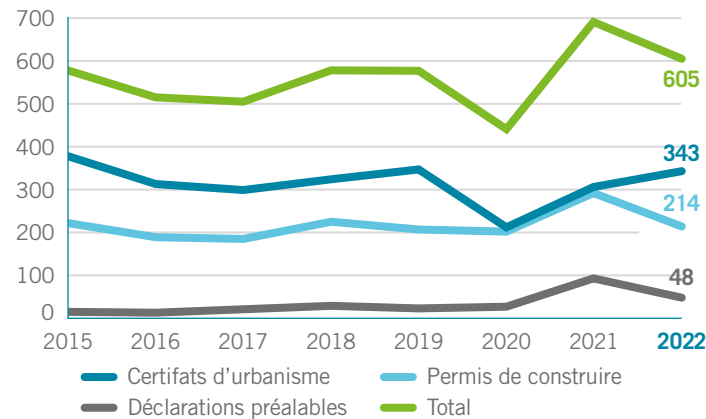
Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle.

Une cinquantaine de sites isolés en Nièvre (résidents, châteaux d'eau...) utilisent la solution MDE du SIEEEN, toujours opérationnelle depuis 20 ans. En 2022, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le Syndicat n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité. Le SIEEEN envisage un raccordement des sites isolés sur la HTA par des blocs de batteries pour pouvoir, en cas de problème électrique, toucher un plus grand nombre d'utilisateurs et éviter de les délester.



Évolution des certificats d'urbanisme et permis de construire 2015-2022



Opérations SIEEEN pour les abonnés 2021-2022

	ABONNÉS	LONGUEUR DÉPOSÉE (en m)	RÉSEAUX DÉPOSÉS dont FILS NUS (en m)	MONTANTS DÉPOSÉS (en €)	MONTANT TRAVAUX (en € HT)
Renforcements réseaux					
2021	102	9 100	1 050	38 000	1 807 700
2022	66	4 547	1 025	16 000	875 000
TOTAL	168	13 647	2 075	54 000	2 682 700
Sécurisations réseaux					
2021	151	23 500	22 400	64 500	2 279 800
2022	103	10 075	9 900	33 000	1 741 200
TOTAL	254	33 575	32 300	97 500	4 021 000
Dissimulations réseaux					
2021	151	4 800	1 050	5 250	1 490 200
2022	95	1 962	965	2 895	450 000
TOTAL	246	6 762	2 015	8 145	1 940 200
Extensions réseaux					
2021	53	0	0	0	1 409 442
2022	52	0	0	0	1 051 868
TOTAL	105	0	0	0	2 461 310
TOTAL	773	53 984	36 390	159 645	11 105 210

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La loi du 15 juin 1906 a conféré aux communes l'exercice de la compétence « Distribution publique de gaz ». Autorité concédante depuis 1946, le SIEEEN est propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz en Nièvre. Il a confié la mission de distribution du gaz naturel à GRDF et la DSP gaz propane à Antargaz. Un contrat de concession fixe les obligations de l'autorité concédante et du concessionnaire.

Sur les 309 communes que compte le département de la Nièvre, seules 59 sont desservies en gaz naturel. Malgré un contexte économique défavorable, une concurrence du chauffage bois ou électrique et une population en déclin, le gaz reste une source d'énergie non négligeable sur le territoire avec un volume consommé pratiquement identique à celui de l'électricité, soit 24 758 kWh par personne et par an. Le réseau de distribution se développe peu et est limité aux agglomérations et à leur périphérie, qui permettent un retour rapide sur investissement.

Parmi les 59 communes desservies en gaz naturel, 46 ont transféré la compétence de gestion de la distribution publique du gaz au SIEEEN. Sur ces 46 communes, 37 sont régies par un contrat historique conclu avec GRDF et 9 en DSP. Sur ces 9 DSP, 4 ont été confiées à GRDF et 5 à Antargaz fournissant du gaz propane.

Les fournisseurs de propane se chargent des études de faisabilité, présentent une offre puis financent les travaux si le retour sur investissement leur apparaît confirmé. La solution DSP gaz propane distribuée s'avère intéressante puisque l'utilisateur achète l'énergie à un prix inférieur au gaz propane en citerne et qu'il ne paie que ce qu'il consomme à l'instant T. La commune desservie bénéficie, en retour, d'une source d'énergie supplémentaire et d'une redevance d'occupation du domaine public. Les opérateurs se montrent plus réticents, désormais, à développer des offres sur des petites communes. Ils privilégient des modèles économiques garantissant un retour sur investissement plus rapide et assuré...

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ (DSP)

En 2022, 5 communes étaient desservies en gaz propane via la DSP par la société Antargaz : Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire. Les 5 communes lui sont concédées désormais.

GRDF- RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du linéaire de réseau de distribution. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était pour 2022 de 1,31 pour le transport et la distribution.

GDF- RÉSEAU TRANSPORT

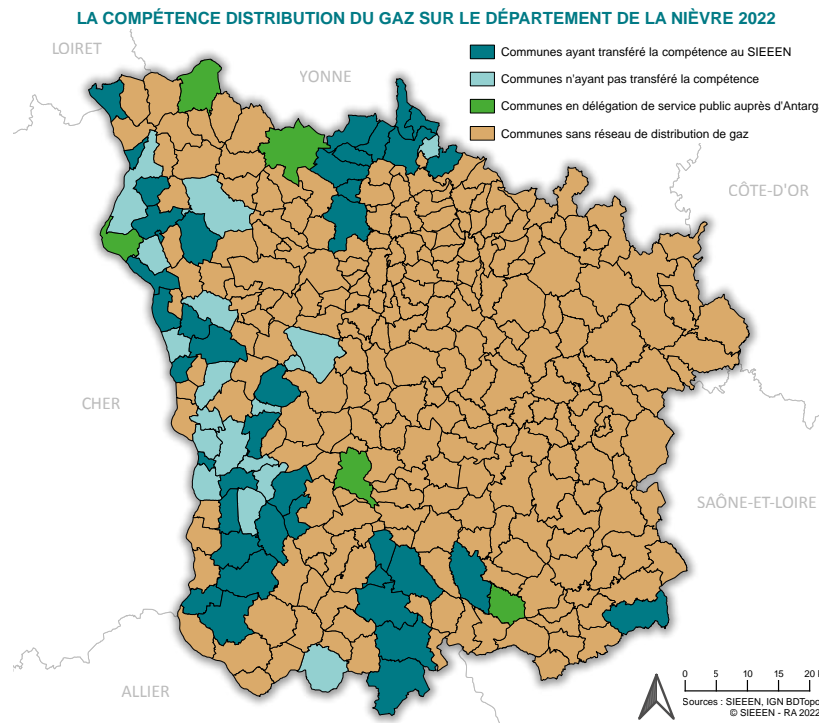
Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité des lieux de stockage aux postes de détente pour

la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public.

Mais, du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

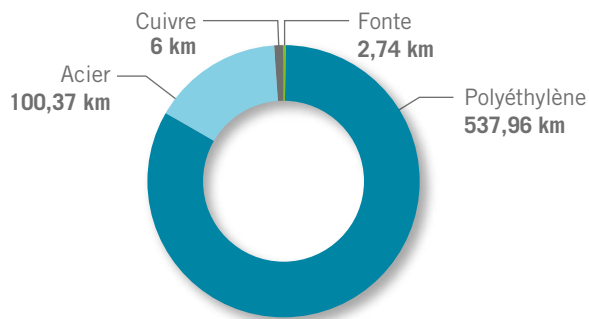
- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.

Les redevances cumulées GRDF-GRTF au profit des collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 75 031 €, en 2022 (73 437 € en 2021).

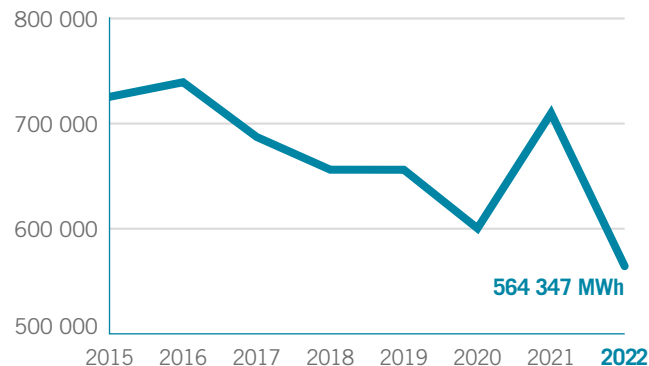




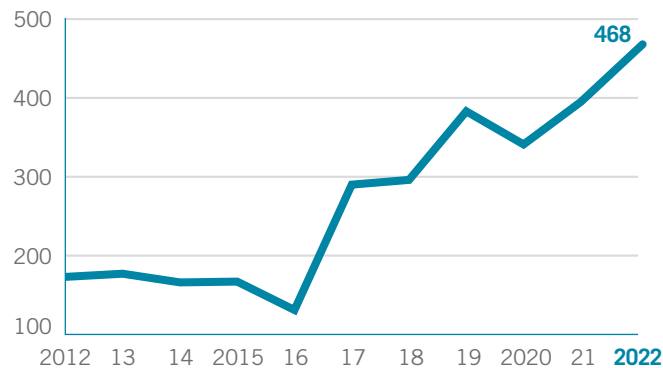
Répartition des canalisations par types de matériaux en 2022



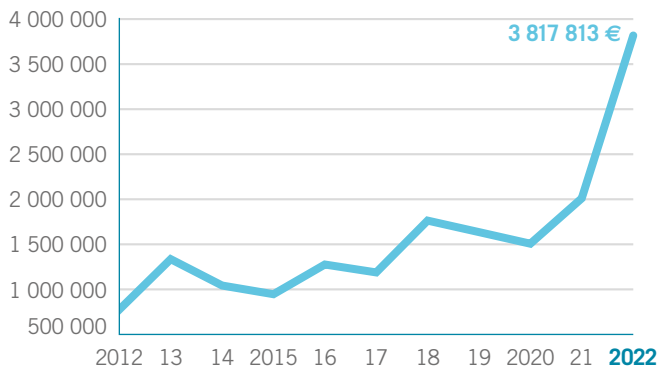
L'acheminement du gaz en Nièvre de 2015 à 2022 (GRDF distribution communes SIEEEN en MWh)



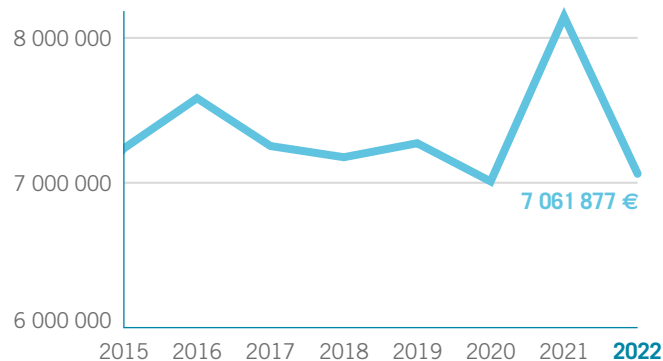
Nombre d'incidents sécurité gaz 2012-2022



Investissements réseaux 2012-2022



Recettes d'acheminement 2015-2022 en €



LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE

la Nièvre



- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



7, Place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90

<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

AGTEE



Contrat de
Transition
Écologique

